RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY
Concours unique d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Académies d'Amiens et de Lille
SESSION 2026

Sommaire

1 Éléments statistiques généraux 1
1.1 Nombre de postes à pourvoir 1
1.2 Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis 2
1.3 Composition du jury 2
1.3.1 Jury de l'académie d'Amiens 2
1.3.2 Jury de l'académie de Lille 2
2 Cadre général 2
2.1 Les textes 2
2.2 Conditions générales et particulières 3
3 Nature des épreuves 3
3.1 Une épreuve écrite d'admissibilité 3
3.2 Une épreuve orale d'admission 3
4 Rappel du calendrier des épreuves 3
5 Analyse des épreuves 4
5.1 L'épreuve écrite d'admissibilité 4
5.2 L'épreuve orale d'admission 5
6 En conclusion 6

1 Éléments statistiques généraux

1.1 Nombre de postes à pourvoir

Ministère	Académie d'Amiens	Académie de Lille
Éducation nationale et de la jeunesse / Enseignement supérieur	15	26
Total académie	**15**	**26**

1.2 Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis

Académie d'AMIENS	Inscrits		Admissibles*		Admis*		Âge moyen des candidats admis
	Nbre	*%*	*Nbre*	*%*	*Nbre*	*%*	
Femmes	80	89,9%	18	94,7%	12	13,5%	37 ans
Hommes	9	10,1%	1	5,3%	1	1,1%	24 ans
Académie d'AMIENS	**89**	**100%**	**19**	**21,3%**	**13**	**14.6%**	**36 ans**

**Par rapport aux candidats inscrits*

Académie de LILLE	Inscrits		Admissibles*		Admis*		Âge moyen des candidats admis
	Nbre	*%*	*Nbre*	*%*	*Nbre*	*%*	
Femmes	202	96.6 %	51	24.4 %	25	12 %	37 ans
Hommes	7	3.4 %	1	0.4%	1	0.4 %	39 ans
Académie de LILLE	**209**	**100%**	**52**	**24.8 %**	**26**	**12.4 %**	**37 ans**

**Par rapport aux candidats inscrits*

1.3 Composition du jury

1.3.1 Jury de l'académie d'Amiens

Corps	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	*%*	*Nbre*	*%*	*Nbre*	*%*
Infirmier(e)	6	40%	0	0%	6	28,6%
Infirmier(e) conseiller(e) technique	3	20%	0	0%	3	14,3%
Médecin conseiller(e) technique	2	13,3%	0	0%	2	9,5%
Médecin	2	13,3%	0	0%	2	9,5%
Attaché principal d'administration de l'État	0	0%	1	16,7%	1	4,8%
Personnel de direction	2	13,3%	5	83,3%	7	33,3%
Total jury académie d'Amiens	**15**	**%**	**6**	**28,57%**	**21**	**100%**

1.3.2 Jury de l'académie de Lille

Corps	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	*%*	*Nbre*	*%*	*Nbre*	*%*
Infirmier(e)	12	41.4 %	0	0%	12	41.4%
Infirmier(e) conseiller(e) technique	4	13.8 %	0	0%	4	13.8%
Médecin	3	10.3 %	0	0%	3	10.3
Médecin conseiller(e) technique	1	3.5%	0	0%%	1	3.4%
Personnel de direction	3	10.3%	6	20.7%	9	31.1%
Total jury académie de Lille	**23**	**79.3 %**	**6**	**20.7 %**	**29**	**100%**

2 Cadre général

2.1 Les textes

Le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur prévu à l'article 5 du décret du 9 mai 2012 susvisé s'effectue par voie de concours sur titres comportant une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Lors de leur demande d'admission à concourir, les candidats déposent un dossier comprenant :

- une copie des titres et diplômes acquis ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant les formations qu'ils ont suivies, les emplois qu'ils ont éventuellement occupés, les stages qu'ils ont effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

2.2 Conditions générales et particulières

Le concours est ouvert aux candidats titulaires :

- de l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique ;
- d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4311-4 du même code.

3 Nature des épreuves

3.1 Une épreuve écrite d'admissibilité

- Nature de l'épreuve écrite : Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier (durée trois heures – coefficient 1).
- Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'État d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenées à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Cette épreuve est notée de 0 à 20. Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

Durée : **3 heures** | Coefficient : **1**

3.2 Une épreuve orale d'admission

- Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury (durée : trente minutes – coefficient 2).
- Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de son exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.
- L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum.
- Cette épreuve est notée de 0 à 20. Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation. Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

Durée : **30 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé** | Coefficient : **2**

4 Rappel du calendrier des épreuves

20 avril 2026 ……Épreuve écrite d'admissibilité (Amiens et Lille)

06 mai 2026 …… Publication admissibilité (Amiens et Lille)

18 mai 2026 .....Épreuve orale d'admission – académie de Lille

18 mai 2026 ..... Publication des résultats d'admission – académie de Lille

19 mai 2026 ..... Épreuve orale d'admission – académie d'Amiens

19 mai 2026 ..... Publication des résultats d'admission – académie d'Amiens

5 Analyse des épreuves

5.1 L'épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité, d'une durée de 3 heures, consiste à répondre à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier. Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'état d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenées à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

La correction des copies a été réalisée de manière dématérialisée à partir de l'application Cyclades mise à la disposition de l'ensemble des correcteurs. Les copies anonymisées ont été réparties en lots, le barème de notation et la proposition de correction transmis aux correcteurs.

Les membres de jury se sont réunis pour déterminer le seuil d'admissibilité des candidats :

Académie d'AMIENS	Académie de LILLE
19 candidats ont été déclarés admissibles	**52 candidats ont été déclarés admissibles**
Note du 1er candidat admissible 12,5/20	Note du 1er candidat admissible 15,50/20
Note du dernier candidat admissible 8/20	Note du dernier candidat admissible 8,00/20
Moyenne des candidats admissibles 9,24/20	Moyenne des candidats admissibles 9,37/20

Analyse :

Les questions abordées lors de cette session faisaient appel à des connaissances générales du métier d'infirmier de l'éducation nationale.

De manière générale, le jury a noté comme les années précédentes une hétérogénéité dans les copies (de très bonnes copies et de très insuffisantes).

Le jury a également souligné chez les candidats les moins bien notés :

- le manque de connaissances générales sur les politiques éducatives et de santé notamment sur le continuum éducatif relatif aux premiers secours ;

- des fautes professionnelles quant au respect du secret professionnel dans le cadre de la protection de l'enfance (transmission des signalements) ;

- une posture empathique mais décorrélée des textes réglementaires ;

- la méconnaissance des missions de l'infirmier de l'éducation nationale notamment dans son rôle de conseiller en santé (ex. : au sein du protocole santé mentale, auprès du chef d'établissement, etc.) ;

- le développement insuffisant dans les réponses apportées ;

- des qualités rédactionnelles insuffisantes (grammaire, syntaxe, orthographe).

5.2 L'épreuve orale d'admission

Académie d'AMIENS	Académie de LILLE
13 candidats ont été déclarés admis sur liste principale et 0 sur liste complémentaire	**26 candidats ont été déclarés admis sur liste principale et 4 sur liste complémentaire**
Note du 1er candidat admis 60/60	Note du 1er candidat admis..... 55.5/60
Note du dernier candidat admis 37,5/60	Note du dernier candidat admis..... 38,75/60

Analyse :

De manière générale, les membres de jurys ont constaté un très bon niveau chez les candidats admissibles, preuve d'une préparation à ce concours appropriée.

Cependant, s'agissant du curriculum détaillé envoyé par le candidat en amont de cette épreuve, le jury a parfois noté un nombre important de fautes d'orthographe et de dates erronées dans certains dossiers et préconise une relecture attentive des documents transmis.

- Sur l'exposé du candidat d'une durée de 10 minutes :

Le jury a noté que les candidats avaient cette année une réelle aisance orale et qu'ils avaient réalisé de belles prestations. Les approches par compétences ou par blocs thématiques ont été saluées.

- Sur la discussion avec le jury :

Les meilleurs candidats ont montré qu'ils avaient fait un effort d'investissement pour parfaire leurs connaissances, en particulier du système éducatif, et ainsi pouvoir mettre en avant leur capacité analytique réflexive, leur prise de distance parfois devant certaine situation et leur capacité à prendre de la hauteur, ce qui est particulièrement attendu chez un cadre.

Ils disposaient ainsi de connaissances précises relatives au système éducatif, au fonctionnement d'un EPLE, aux missions de l'infirmier de l'éducation nationale, à l'implication des responsables légaux, aux partenariats internes et externes, à la connaissance des instances ; ils ont su exprimer des qualités d'empathie et de discernement (et non de jugement) mais toujours inscrites dans le cadre réglementaire de fonctionnement de l'Institution ; ils ont montré leur capacité à travailler en équipe, notamment via une démarche de projet.

A contrario, chez les candidats qui ont le moins bien réussi, le jury a noté en particulier :

- un manque de précisions dans les réponses sur le métier d'infirmier ainsi que sur les connaissances générales du système éducatif ;

- une analyse insuffisante, qui ne met pas en relation les connaissances, le traitement de la situation et l'argumentation ;

- la difficulté à percevoir la nécessité d'un travail collectif et/ou partenarial ;

- une posture professionnelle inadaptée chez certains candidats au regard du respect du code de déontologie de la profession (secret professionnel).

Chez certains candidats, il a été noté un manque de conscience sur la nécessité de préparer le concours considérant que le seul fait d'être contractuel constituerait déjà un prérequis. De plus, ces derniers doivent élargir leurs connaissances des missions à toutes les affectations possibles d'un infirmier à l'éducation nationale et ne doivent pas uniquement se référer à l'expérience acquise dans leur établissement actuel.

6 En conclusion

Les candidats ont engagé une préparation de fond du concours passant par une actualisation des connaissances théoriques et pratiques liées au système éducatif mais aussi par un entrainement à l'exposé oral.

Le jury s'est félicité des connaissances et compétences des candidats.

Il est conseillé aux candidats d'être attentif à leur communication écrite comme orale ; de prendre le temps de l'analyse, de construire un exposé logique et argumenté lors de l'épreuve orale. Se renseigner sur l'environnement professionnel de l'infirmier éducation nationale et ses spécificités, par exemple auprès d'un infirmier scolaire ou d'un chef d'établissement, est aussi un conseil qui devrait être suivi par les candidats pour bien en appréhender les enjeux mais aussi la réalité quotidienne.

Considérant l'enjeu premier de garantir la qualité d'agents appelés à devenir fonctionnaires d'État, le jury a été particulièrement attentif lors des épreuves orales à s'assurer que les candidats disposent des connaissances et compétences attendues.

Dans le contexte d'un ratio d'admissibles présents/postes bas concernant le concours pour l'académie d'Amiens, il a estimé de manière unanime à l'issue des épreuves orales qu'il était nécessaire de conserver un seuil d'admission suffisamment élevé, ce qui l'a amené à déclarer admis un nombre de candidats inférieur au nombre de postes offerts sur ce concours. Le seuil d'admission sur ce concours est cependant plus bas que celui des précédentes sessions, ce qui montre la volonté du jury, dans l'intérêt du service public, de concilier qualité du recrutement et pourvoi des postes offerts.

Fait à Amiens, le

Le Président du jury

Stéphane DESMONS